

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-huit, le 20 septembre à 20h30,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Gérard MARCONNET, Maire.

Etaient présents : M. MATT, MME DELAVOIX, M. PIERRON, M. BRETON, MME ROCH et M. RODET, Maires adjoints, MME RIESENMEY, M. FROGER, MME TURPIN, MME VALCIN, M. MONROIG, MME RAFOUJAULT, M. LEHMANN, MME LOISEL, M. GOUSSEFF, M. JOSSERAND, MME BESANCON, M. MONGUILLON et MME MONCHANIN formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : MME MILLER par MME DELAVOIX, M. GAK par M. RODET, MME BETTI par M. BRETON, M. DEVILLIERS par M. PIERRON.

Absents : M. PICARD, MME NOEL, MME DEBLEDS, MME ODERMATT et MME BOUTRIN.

Monsieur Philippe LEHMANN a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir commencer l'ordre du jour par les questions 6 et 7, présentées par Monsieur MATT, car celui-ci a une difficulté de santé qui le contraint à quitter la séance dès que possible.

Le Maire rend compte des décisions qu'il a été amené à prendre en vertu de la délégation de pouvoirs qui lui a été accordée par délibération n°2018-010-1 du 21 février 2018 conformément aux articles L 2122.22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Décision n°2018-050-7 du 14 juin 2018 portant passation d'un contrat de location pour le logement communal sis 10 rue de la Croix d'Egly. Ce logement communal de type F3, dont le montant du loyer mensuel est fixé à 311,86 € payable à terme échu chaque mois, est loué à Monsieur Frédéric FAURE du 1^{er} août 2018 au 30 juin 2021,

Décision n°2018-051-11 du 18 juin 2018 portant passation d'un contrat pour la création d'une fresque à colorier, atelier organisé par l'Accueil de Loisirs Jeunesse. Ce contrat est conclu pour la création, l'impression et l'envoi d'une fresque, avec l'association « By Petits Canaillous », située à Ribaute Les Tavernes (30), pour un montant de 390,00 € TTC,

Décision n°2018-052-3 du 21 juin 2018 portant passation d'un marché pour l'extension de l'école maternelle Alphonse Daudet - Agrément d'un sous-traitant. La demande de sous-traitance formulée par l'entreprise SIMON 4G, titulaire du lot n° 5 du marché précité, est accordée à la société MANSOURI, située à Cormeilles en Parisis (95), pour un montant de 17 560,00 € HT,

Décision n°2018-053-15 du 4 juillet 2018 portant sur la création de la régie mixte affaires culturelles et recettes diverses. Les décisions n° 2012-038-7 et 2016-005-15 ont été abrogées le 1^{er} juillet 2018. La désignation de la régie est désormais la suivante : Régie mixte affaires culturelles et recettes diverses,

Décision n°2018-054-15 du 4 juillet 2018 portant sur l'abrogation de la régie de recettes diverses. La décision 2016-005-15 a été abrogée le 1^{er} juillet 2018 par la décision 2018-053-15. Par conséquent, la régie de recettes diverses a été clôturée le 1^{er} juillet 2018,

Décision n°2018-055-3 du 6 juillet 2018 portant passation d'un marché passé en procédure adaptée pour la location et l'entretien de six photocopieurs pour les écoles. Ce contrat, établi pour une durée de 60 mois, a été conclu avec la société Ricoh France SAS, située à Rungis (94), pour un montant annuel de 2 452,78 € HT soit 2 943,34 € TTC,

Décision n°2018-056-3 du 6 juillet 2018 portant passation d'un marché pour la rénovation du Foyer Polyvalent de Loisirs Jean-Claude Moulin - Agrément d'un sous-traitant. La demande de sous-traitance formulée par l'entreprise CETRADIV, titulaire du lot n° 2 du marché précité, est accordée à la société GALLOPIN SAS, située à Angerville (91), pour un montant de 3 137,20 € HT,

Décision n°2018-057-3 du 10 juillet 2018 portant passation d'un marché pour la réhabilitation de l'école élémentaire Jules Michelet - Agrément d'un sous-traitant. La demande de sous-traitance formulée par l'entreprise ETANDEX, titulaire du lot n° 2 du marché précité, est accordée à la société SEMI, située à Clichy-sous-Bois (93), pour un montant de 13 775,00 € HT,

Décision n°2018-058-11 du 13 juillet 2018 portant passation d'un contrat pour un atelier découverte de danse capoeira organisé par l'Accueil de Loisirs Raymond Durix. Ce contrat, établi pour le 17 juillet 2018, est conclu avec l'association « Groupe d'Expression Culturelle Brésilienne » sise à SEVRES (92), pour un montant de 215,22 € TTC,

Décision n°2018-059-12 du 16 juillet 2018 portant fixation du tarif pour la participation au droit d'emplacement (table) lors de la manifestation intitulée « Vide ton coffre à jouets » organisée le dimanche 23 septembre 2018 par la commission Fêtes et Cérémonies. Ce tarif est fixé à 2,50 € la table. Les recettes seront versées directement à la Caisse des Écoles d'Egly,

Décision n°2018-060-3 du 17 juillet 2018 portant passation d'un marché pour des travaux de rénovation du Foyer Polyvalent Jean-Claude Moulin – Désengagement d'un sous-traitant. La décision 2018-046-3 du 11 juin 2018 concernant la demande de sous-traitance formulée par la société PEINTECHNIC, titulaire du lot n° 9 du marché précité, à la société HJS, située à Paris 12^{ème} (75), pour un montant de 2 000,00 € HT, est annulée,

Décision n°2018-061-7 du 26 juillet 2018 portant mise à disposition, à titre précaire, à l'Etablissement Public National Antoine Koenigswarter (EPNAK) des locaux et du matériel sis 10, Grande Rue. Cette convention est consentie à titre gracieux pour une durée maximum de trois ans à compter du 1^{er} septembre 2018,

Décision n°2018-062-3 du 27 juillet 2018 portant passation d'un marché pour la réhabilitation de l'école élémentaire Jules Michelet – Agrément de sous-traitant. La demande de sous-traitance formulée par l'entreprise ISOBAT, titulaire du lot n° 1 du marché précité, est accordée à la société AVANTAGE POSE, située à Vernouillet (28), pour un montant de 29 907,50 € HT,

Décision n°2018-063-3 du 27 juillet 2018 portant passation d'un marché pour l'extension de l'école maternelle Alphonse Daudet – Agrément d'un sous-traitant. La demande de sous-traitance formulée par l'entreprise DUBOCQ, titulaire du lot n° 1 du marché précité, est accordée à la société ESSONNE TP, située à Boissy sous Saint Yon (91), pour un montant de 87 182,22 € HT,

Décision n°2018-064-11 du 30 juillet 2018 portant passation d'un contrat pour une initiation de danse salsa organisé par l'Accueil de Loisirs Jeunesse. Ce contrat, établi pour le 2 août 2018, est conclu avec Madame Caroline BERTRAND, professeur de danse, située à Tigery (91), pour un montant de 100,00 € TTC,

Décision n°2018-065-3 du 3 août 2018 portant passation d'un contrat pour une mission d'étude faune-flore / zone humide – Domaine de Villelouvette. Ce contrat est conclu avec la société THEMA ENVIRONNEMENT, située à Chambray-lès-Tours (37), dont le montant total de 17 325,00 € HT réparti comme suit :

- tranche ferme : 15 600,00 € HT,

- option : 1 725,00 € HT,

Décision n°2018-066-3 du 3 août 2018 portant passation de l'avenant n° 7 au marché pour la rénovation du Foyer Jean-Claude Moulin. Cet avenant, portant sur des travaux supplémentaires, est conclu avec l'entreprise S3M, titulaire du lot n° 4 Serrurerie / Métallerie, pour un montant de 1 520,00 € HT,

Décision n°2018-067-3 du 7 août 2018 portant sur l'attribution du lot n° 1, gros-œuvre, pour la rénovation du Foyer Jean-Claude Moulin. Le marché, attribuant ce lot, est conclu avec l'entreprise OSB, située à Saint Michel sur Orge, pour un montant total de 85 309,33 € HT,

Décision n°2018-068-3 du 9 août 2018 portant sur le transfert de l'avenant n° 8 au marché pour la rénovation du Foyer Jean-Claude Moulin. Cet avenant, sans incidence financière, est conclu avec l'entreprise BOURDON, titulaire du lot n° 7 Menuiserie Intérieure, pour un transfert du marché à la société MENUISERIE ET AGENCEMENT SYCOMORE, située à Egly (91), à compter de la date de signature de l'avenant,

Décision n°2018-069-3 du 9 août 2018 portant passation d'un marché pour l'extension de l'école maternelle Alphonse Daudet – Agrément de deux sous-traitants. Les demandes de sous-traitance formulées par l'entreprise DUBOCQ, titulaire du lot n° 1 du marché précité, sont accordées à l'entreprise MARCHAIS PASCAL, située à Leuville-sur-Orge (91), pour un montant de 20 540,00 € HT, et la société ID Façade, située à Etréchy (91), pour un montant de 28 000,00 € HT,

Décision n°2018-070-7 du 10 juillet 2018 portant approbation d'une convention précaire pour le logement communal sis 10 rue de la Croix d'Egly. Ce logement communal de type F4, dont le montant du loyer mensuel est fixé à 331,53 € payable à terme échu chaque mois, est loué à Madame Anne-Laure TANDOUH du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019.

Le Conseil Municipal examine l'ordre du jour et après en avoir délibéré,

DÉCIDE de fixer, à compter du 1^{er} octobre 2018, les tarifs de location de la grande salle du Foyer Jean-Claude Moulin, des cautions et de la vaisselle.

APPROUVE la convention n° 124-2018 d'objectifs et de financement de la prestation de service pour l'Accueil de Loisirs Enfance « Extrascolaire », à intervenir avec la Caisse d'Allocations Familiales, **APPROUVE** la convention n° 125-2018 d'objectifs et de financement de la prestation de service pour l'Accueil de Loisirs Enfance « Périscolaire », à intervenir avec la Caisse d'Allocations Familiales, **PRECISE** que les conventions sont signées pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2018,

APPROUVE la convention n° 126-2018 d'objectifs et de financement de la prestation de service pour l'Accueil de Loisirs Jeunesse, à intervenir avec la Caisse d'Allocations Familiales, **PRECISE** que la convention est signées pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2018,

APPROUVE le règlement de l'exposition de peinture « PALETTE 2018 », **FIXE** la participation au titre du droit d'accrochage à 20 euros pour les artistes d'Egly et 25 euros pour les artistes extérieurs, **ACCEPTE** la perception par l'organisateur de 10 % du montant des œuvres vendus au terme de l'exposition,

INDIQUE que le tableau des effectifs est désormais le suivant :

GRADE OU EMPLOIS	Catégorie	Effectifs budgétaires après modification	Effectifs pourvus à la date du tableau	Dont non permanent (contractuel) ^o
EMPLOI FONCTIONNEL				
Directeur Général des Services	-	1	1	
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Attaché Principal	A	1	1	
Attaché	A	2	2	
Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe	B	3	1	
Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe	B	1	1	
Rédacteur	B	1	0	
Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe	C	2	2	
Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe	C	6 + 1	6	
Adjoint Administratif	C	3	2	1
TOTAL		19 + 1	15	-
FILIERE TECHNIQUE				
Technicien Principal de 1 ^{ère} classe	B	1	1	
Agent de Maîtrise Principal	C	1	1	
Agent de Maîtrise	C	+ 1	0	
Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	C	6	5	
Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	C	9 + 3	7	
Adjoint Technique	C	24	23	5
TOTAL		41 + 4	37	-
FILIERE MEDICO-SOCIALE				
A.T.S.E.M. Principal de 1 ^{ère} classe	C	0	0	
A.T.S.E.M. Principal de 2 ^{ème} classe	C	4	3	
TOTAL		4	3	-
FILIERE ANIMATION				
Animateur Principal de 1 ^{ère} classe	B	1	1	
Animateur Principal de 2 ^{ème} classe	B	2	2	
Animateur	B	2	0	
Adjoint d'Animation Principal de 1 ^{ère} classe	C	0	0	
Adjoint d'Animation Principal de 2 ^{ème} classe	C	3 + 2	3	
Adjoint d'Animation	C	16	15	11
TOTAL		23 + 2	21	-
DIVERS				
Animateur vacataire	-	6	Variable	
Contrat d'apprentissage	-	0	0	
Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi	-	2	1	1
TOTAL		8	1	-
TOTAL GENERAL		94 + 7	76	-

FIXE à 1 260 € le montant de la redevance annuelle 2018, **PRECISE** que le coefficient évoluera au premier janvier de chaque année, proportionnellement à l'évolution de l'index ingénierie.

APPROUVE le règlement de collecte des Déchets Ménagers et Assimilés de Cœur d'Essonne Agglomération,

ADOpte le projet de schéma départemental d'accueil des gens du voyage de l'Essonne 2018-2024 sous certaines réserves.

Informations diverses :

Monsieur le Maire fait un point sur les travaux dans les écoles : maternelle Alphonse Daudet et élémentaire Jules Michelet. Il revient sur les effectifs d'élèves et précise que la rentrée scolaire 2018 s'est bien déroulée.

Du retard a été pris dans l'exécution des travaux de rénovation du Foyer Polyvalent de Loisirs J-C. Moulin, dû à la liquidation de l'entreprise de maçonnerie. Ce problème va engendrer un surcoût d'environ 45 000 € pour ce poste, que la commune essayera de compenser.

La Maison Médicale : les médecins s'installent et prennent des patients supplémentaires. Il reste quelques problèmes mineurs à régler.

Monsieur le Maire informe que les prochains conseils municipaux se tiendront les :

- jeudi 15 novembre 2018
- mercredi 12 décembre 2018
- mercredi 23 janvier 2019

Monsieur le Maire informe des divers événements qui se dérouleront en cette fin d'année :

La Fête de l'Automne organisée par Valophis : le 22 septembre 2018 de 14h00 à 18h00 – Terrain central de la Résidence La Longue Mare

La distribution des colis : le 8 décembre 2018

Le repas des seniors : le 9 décembre 2018

Le Noël des enfants du personnel : le 15 décembre 2018

Le Concert de Noël : le 16 décembre 2018 à 16 heures au FPL

Les vœux au personnel : le 12 janvier 2019

Les vœux à la population : le 18 janvier 2019

La séance est levée à 22 heures 45

Fait à Egly, le 26 septembre 2018

Le Maire

Gérard MARCONNET